

montrée peu disposée à participer aux négociations. Elle a ultérieurement accepté de prendre part à des discussions préliminaires à l'automne de 1980. Les négociations officielles ont commencé en novembre 1981.

Depuis cette date, des propositions concrètes ont été échangées. Les négociations ont été menées avec sérieux, et des progrès ont été faits. Étant donné la nécessité sous-jacente de prendre en compte les préoccupations légitimes des deux parties au chapitre de la sécurité, les ministres de l'OTAN ont reconnu que le meilleur moyen de satisfaire à cette exigence consistait à éliminer à la fois les missiles soviétiques existants et les missiles américains prévus dans cette catégorie. Ils ont également réitéré leur intention de commencer à déployer les missiles à la fin de 1983, à moins que les négociations ne produisent des résultats concrets. Nous sommes prêts à examiner attentivement toute proposition valable des Soviétiques, qui augmenterait les chances de conclure des accords efficaces et vérifiables.

L'Union soviétique a récemment formulé une proposition concernant d'éventuelles réductions des armes nucléaires de portée intermédiaire. Bien qu'elle soit inacceptable à de nombreux égards, cette proposition semble reconnaître la légitimité de la préoccupation de l'OTAN face au nombre de SS-20 braqués sur le territoire de ses États membres européens, de même que la nécessité d'une réduction.

On peut qualifier de progrès cette évolution de la situation. Toutefois, il n'est pas encore évident que les deux parties aient accepté d'asseoir les négociations sur le principe de la sécurité mutuelle. Voilà pourquoi l'année qui commence est si importante.

**Le Canada  
et les  
négociations**

Le Canada s'intéresse de très près aux négociations sur les forces nucléaires de portée intermédiaire. Nous avons l'intention de militer vigoureusement en faveur de l'approche fondamentale suivante :

- Le Canada souscrit entièrement au principe des négociations. Nous préconisons fortement une solution négociée qui rende inutile le déploiement des missiles en Europe.
- De même, au cas où les négociations n'aboutiraient à aucun résultat concret, le Canada estime qu'il n'y aurait d'autre choix que de déployer les missiles.
- Toute proposition valable mérite un examen attentif. De même, il ne faut pas permettre aux tactiques de propagande de venir entraver des négociations sérieuses.
- Les déclarations qui visent l'opinion publique ne peuvent remplacer la volonté véritable d'en arriver à un accord.
- Le renforcement de la sécurité mutuelle doit être accepté comme la composante primordiale du processus de négociation.